



Evacuation d'immeuble : locataire quoi faire?

Par **elyo**, le **06/10/2009** à **11:05**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire d'un immeuble qui à été évacué car il menace de s'effondrer de puis jeudi dernier (01/10). Des réparations préliminaires à des travaux plus important de renfort de la structure doivent être effectués pour que nous puissions réintégrer nos logements.

J'ai été mis au courant par une simple feuille volante avec un numéro de mobile inscrit en manuscrit qui était collée sur ma porte... J'ai appelé ce numéro et le soir même une personne de la mairie est venue me chercher pour me déposer à l'hôtel (pris en charge par mon propriétaire) en m'expliquant le problème. Cependant aucun arrêté municipal ne semble avoir été pris, aucun affichage posé sur le bâtiment et je n'ai aucun papier, aucune "preuve officielle"...

Ce risque à été découvert lors d'une opération de désamiantage, par conséquent l'amiante à été enlevée mais l'échafaudage est devant la fenêtre de mon séjour depuis quasiment deux mois (je comprends pourquoi maintenant) et il rend compliqué l'accès à mon jardinet privatif.

De plus, afin de monter cet échafaudage, des végétaux ont été coupés et sont entreposé dans ce même jardinet privé et ce depuis 2 mois.

Bref, ces problèmes ont l'air distinct mais ils sont liés puisque c'est la découverte des pb de structure pendant les travaux de désamiantage qui à tout bloqué.

Je précise que mon propriétaire ne m'a toujours pas appelé et que mon agence ne veut pas me donner son numéro, ils semblent n'être au courant que de très peu de choses et mes premières demandes n'ont jamais abouti... La seule personne qui me donne quelques informations est une personne de la mairie.

J'aimerais soit quitter ce logement le plus vite possible (en priorité), soit négocier une baisse de loyer conséquente (car je ne bénéficie plus du jardin et d'une fenêtre qu'on ne peut ouvrir à cause des travaux bloqués), mais je ne sais pas quoi faire... J'ai pris des photos pour constater les problèmes mais c'est tout.

Du côté de l'agence on me dit que le préavis sera de trois mois puisque l'évacuation n'est pas une cause de réduction du délai, mais j'ai un doute car le bien que je loue actuellement n'est plus similaire à celui que j'avais visité (jardin inaccessible et minable surtout, fenêtre bloquée et vue du séjour bouchée)

J'ai contacté l'ADIL mais la personne que j'ai eu ne m'a pas réellement apporté de solutions...

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, j'ai essayé d'être le plus précis possible